

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 27 mai 2020

TÉLÉDOC  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

NOR CPAB2009602C  
N° interne **DF-1BLF-20-3383**

LE MINISTRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS  
*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT  
À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS  
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION  
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET  
MESSIEURS LES RESPONSABLES DE  
PROGRAMME*

**Objet : Projet de loi de finances pour 2021-Elaboration des nomenclatures budgétaires**

P.J. : 3

La définition des nomenclatures budgétaires relatives au projet de loi de finances pour 2021 constitue une phase essentielle permettant de construire le cadre de la budgétisation, de la présentation du PLF, de la programmation et de la gestion.

Ces nomenclatures recouvrent les périmètres suivants :

- la nomenclature par destination (mission, programme, action), qui permet la présentation des projets de loi de finances notamment au travers de la justification au premier euro figurant dans les PAP,
- la nomenclature des briques, qui sous-tend la budgétisation,
- la nomenclature par activité, construite en cohérence avec les actions et les briques, qui constitue le support de la programmation infra-annuelle et du suivi de son exécution,
- enfin la nomenclature du cadre de gestion (BOP/VO) qui permet, au sein d'un programme, d'en désigner les responsables pour la gestion budgétaire et l'ordonnancement.

L'exercice doit conduire à s'interroger sur la pertinence des référentiels décrits ci-dessus et il convient de mener à bien le chantier de la simplification de ces nomenclatures et de leur adaptation aux réalités de la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain. A cet égard, en s'inscrivant dans la démarche de déconcentration réaffirmée par le 3ème CITP et pour donner plus de capacités d'agir aux acteurs locaux, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de BOP plus déconcentrés ou à la fusion de BOP existants.

Depuis le PLF 2020, les nomenclatures sont gérées dans l'application Tango<sup>i</sup> et il vous appartient de formaliser vos propositions de modifications dans cet outil selon les modalités et le calendrier détaillés ci-après :

Diffusion générale

- Elles seront soumises à l'avis du CBCM, via Tango, avant d'être transmises à la direction du budget ;
- La nomenclature par destination devra être finalisée au plus tard le **mercredi 15 juillet** afin de permettre la rédaction des projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances pour 2021 ;
- le référentiel des briques discuté lors des conférences de répartition devra être finalisé au plus tard le **mardi 1<sup>er</sup> septembre** ;
- la nomenclature par activités devra être finalisée au plus tard le **jeudi 1<sup>er</sup> octobre** afin de faciliter la réalisation des travaux de fin de gestion ainsi que l'ouverture de la gestion anticipée. Les liens entre les activités et actions ou briques ont vocation à être complétés le plus tôt possible en 2020 et en tout état de cause avant la fin de la gestion ;
- La nomenclature du cadre de gestion BOP/UE n'est pas prise en charge par l'application Tango mais les projets des responsables de programmes devront être transmis le jeudi 1<sup>er</sup> octobre au bureau sectoriel concerné et au bureau 2REC après avis des services du CBCM.

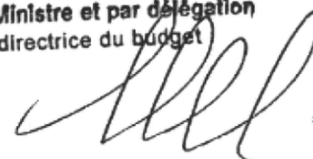
Afin de réaliser l'ensemble de ces opérations dans de bonnes conditions, l'ouverture de Tango sera anticipée et interviendra le mardi 2 juin.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ces modalités dans le respect des calendriers fixés.

---

<sup>i</sup> A l'exception des centres financiers de type BOP et UE

Pour le Ministre et par délégation  
La directrice du budget



**Amélie VERDIER**